

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 07/02/2023

Le sept février deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil, sous la présidence de Madame Anny COMMANDEUR, Maire

Présents : COMMANDEUR Anny – RONGIERES Jean-Daniel – LAPOSTOLET Catherine - LATHUILIERE Régis – FELIX Romain – Gaëtan MOREL

Absents excusés : Frank VASSEUR qui a donné pouvoir à Gaëtan MOREL-ROLLANT Catherine

Absents non excusés : MOREL Bénédicte – CARRON Jérémy

Quorum atteint (6)

Madame le Maire fait savoir que la séance va être enregistrée

1- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire demande si quelqu'un veut être secrétaire de séance, Catherine LAPOSTOLET accepte cette fonction.

2-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 21 décembre 2022.

Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? NEANT

3 - RAPPEL ORDRE DU JOUR

- Nouveau bail location appartement au-dessus de la mairie,
- Subvention de la Région « salle le préau »,
- Retrait délibération droit de préemption,
- Projet travaux 2023,
- Travaux des commissions,
- Questions et informations diverses.

4 – RESILIATION BAIL Florent LAVIEILLE

Mme le Maire informe le conseil d'un courrier émanant de M. LAVIEILLE donnant résiliation du bail de l'appartement situé au-dessus de la mairie à compter du 17 février 2023,

Elle rappelle le prix du loyer actuel au 1er janvier 2023 qui s'élève à : 499,92 €/ mois et 80 €/mois pour le chauffage.

L'état des lieux se déroulera dans la dernière quinzaine de février et nous remettrons ce logement en location au 1er mars 2023,

Mme le Maire propose les mêmes conditions de location.

Accord du conseil à l'unanimité.

5 - NOUVEAU BAIL LOCATION APPARTEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE au 1er mars 2023

Mme le Maire informe le conseil que nous avons reçu le 31 octobre 2022 un courrier de demande de location émanant de Monsieur Lucas BERLIET domicilié à Légny. Je l'ai contacté et étant toujours à la recherche d'un logement est d'accord pour s'installer dans celui situé au-dessus de la mairie.

Au vu des documents fournis par Monsieur BERLIET, je vous propose de m'autoriser à signer un bail avec celui-ci à compter du 1er mars 2023 aux mêmes conditions que le bail de Monsieur LAVIEILLE, soit un loyer mensuel de 499,92 €, une caution de 499,92 € et un forfait chauffage de 80 €/mois.

Il est proposé de se renseigner pour faire poser des sous-compteurs sur la cuve fuel pour ce logement et le bâtiment de la mairie

Accord du conseil à l'unanimité.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA REGION : Salle Le Préau

Mme Le Maire informe le conseil, que la demande de subvention pour les salles de bain est refusée car nous percevons des loyers. Pour pallier à ce manquement elle nous propose de déposer à la place une demande de subvention pour la réhabilitation du préau.

Pour les salles de bains on aurait pu prétendre à 16 000 € et pour le préau ce serait 12 000 €

Accord du conseil à l'unanimité

7 – RETRAIT DELIBERATION DROIT DE PREEMPTION

Mme le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet au sujet de la délibération du 21 décembre 2022 qui précise : la délibération ne justifie la mise en œuvre

du DPU que dans le considérant suivant : « *considérant d'une part qu'il n'y a pas de projet formalisé à ce jour et d'autre part le but est de réaliser un projet d'intérêt général* », et accessoirement la délibération précise : « *...sachant que la commune ne possède pas les crédits et qu'aucun établissement financier n'a été contacté.* »

La conclusion est : *»en conséquence la décision de votre conseil municipal apparaît entachée d'illégalité et je vous demande de bien vouloir m'apporter tous éléments de nature à confirmer le respect des dispositions du code de l'urbanisme en matière de droit de préemption urbain ou de procéder à son retrait.* »

Mme le Maire demande au conseil de s'exprimer.

G. Morel demande à lire le courrier, il lui est remis ainsi qu'à M. Félix.

R. Félix : A t-on un délai pour apporter des éléments ?

Mme Le Maire : le délai est passé. Quels éléments souhaiterais-tu apporter ?

R. Félix : Des éléments de nature à confirmer les dispositions du code de l'urbanisme.

Mme le Maire : lesquels ?

R. Félix : de nouveaux éléments

Mme le Maire : vous pouvez en apporter mais s'ils sont postérieurs à la date de la préemption ils ne pourront pas être pris en compte.

Donc tu ne souhaites pas retirer la délibération ?

R. Félix : Non, je ne souhaite pas retirer la délibération. On a essayé de proposer des choses et vous refusez toutes propositions.

Mme le Maire : Quelles propositions ?

R. Félix : Tu veux qu'on reparle de l'EPORA ?

Mme le Maire : Tout à fait

R. Félix : On s'était mis d'accord pour les rencontrer et puis au final tu as annulé le rendez-vous.

Mme le Maire : M. Guichard (Epora) m'a contacté pour avoir plus d'éléments. Je lui ai expliqué la situation et je lui ai dit que M. Le Sous-Préfet a écrit pour demander au conseil le retrait de la délibération de préemption entachée d'illégalité car il n'y pas de projet et pas de financement. Puis M. Guichard nous transmet un mail qui dit ceci : *Suite à nos différents échanges, je vous propose un retour en toute transparence. J'ai été contacté par M. Félix, pour échanger sur la situation que vous connaissez actuellement sur le tènement situé au nord de l'église. J'ai pu, entre-autre, exposer le rôle de l'Epora, et poser quelques questions pour mieux cerner la demande, et ce contexte très particulier. J'ai également pu vous confirmer, lors de l'échange, qu'un éventuel positionnement d'EPORA ne pourrait se faire que s'il rencontrait l'unanimité des élus. Entre temps, j'ai pu échanger avec les services de la sous-préfecture et ce*

jour avec Mme le Maire. Il apparaît assez clairement aujourd'hui que les conditions pour qu'Epura puisse intervenir ne sont pas réunies, au-delà des considérations techniques ou juridiques, sur lesquelles nous n'avons pas de ce fait, à nous prononcer. Une réunion, sauf erreur d'appréciation de notre part, ne nous semble pas pertinente, sur ce sujet »

Mme le Maire demande : qui est d'accord pour le retrait de cette délibération ?

Réponse : Anny Commandeur, Jean-Daniel Rongières et Catherine Lapostolet.

Mme le Maire précise que si la délibération n'est pas retirée, les services de l'Etat nous emmènent au contentieux.

R. Lathuillière : La majorité des gens de Moiré voudraient un autre projet. Je suis partagé par le fait d'endetter la commune.

Mme le Maire informe que la commune est assignée au Tribunal par les aménageurs avec une audience le 15/02/2023. Les aménageurs demandant au Tribunal de condamner la commune à leur verser 3 000 € (frais d'avocat) si on perd.

Devant cette requête, elle précise qu'elle a contacté un avocat pour accompagner la commune au tribunal : Coût : 3 000 €.

Mme le Maire repose la question pour la dernière fois :

Qui est pour le retrait : 3

Qui est contre : 1

Qui s'abstient : 3 (2 présents + 1 pouvoir)

La délibération sera donc transmise avec ce vote à Monsieur le Sous-Préfet.

8 – PROJETS TRAVAUX 2023

Bâtiments

Eglise : Rénovation de l'ensemble des moteurs de sonneries vétustes

Montant du devis : 5 498,80 € TTC

Une subvention peut être demandée auprès de la Région ou du Département.

Accord du conseil,

Toitures : Voir l'état de l'auvent et peut être d'un pan de toit de la mairie

Voirie

Jean-Daniel RONGIERES, rappelle les projets dont nous attendons l'estimation : Impasse du Thalebard, Route du Boucairon, Route du Bois des Fées.

9- TRAVAUX DES COMMISSIONS

C.C.I.D

Catherine Lapostolet informe que la commission se réunira le 28 février. Les convocations ont été envoyées.

Finances

Réunion de la commission : Lundi 13 mars 2023 à 18 h 30

Présentation au conseil : Mardi 14 mars 2023 à 19 h

Vote du budget : Mardi 4 avril 2023 à 19 h

Agriculture CCBPD

La commission (Jean-Daniel Rongières – Gaëtan Morel et Jérémy Carron) se réunira le jeudi 9 février à 9 h en mairie pour traiter du sujet SIG AGRICOLE

6 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- NEANT

Séance levée à 20 H

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 14 mars 2023 à 19 h

Le Maire,

Anny COMMANDEUR

Secrétaire de Séance,

Catherine LAPOSTOLET

